

Les listes nominatives de recensements de population

Durant l'Ancien Régime, la population était évaluée par feux, c'est-à-dire par maison, ou par paroisse. Il s'agissait d'un simple dénombrement de population, et seul le nom du chef de famille est mentionné.

Les bases du recensement moderne sont établies, au début du XIXe siècle. Ces recensements ont lieu tous les 5 ans, à l'exception de celui de 1871 reporté l'année suivante, pour cause d'occupation d'une partie du territoire par l'armée prussienne, et ceux de 1916 et 1941, annulés pour cause de guerre.

Le recensement de 1891 est absent des collections des Archives départementales de l'Aube. Toutefois, vous pouvez toujours le consulter dans le fonds des Archives de la Ville de Troyes.

À partir de 1954, les listes nominatives ne sont plus obligatoires ; elles sont laissées à l'appréciation de chaque commune. La périodicité n'est plus aussi régulière ; les recensements, sous forme de listes nominatives, ont eu lieu en 1946, 1954, 1962, 1968, 1975, mais ils sont lacunaires. Pour les recensements présents dans la collection des archives municipales de Troyes, ceux-ci sont présentés sous forme de feuilles de ménages à partir de 1954.

Les deux derniers recensements généraux ont eu lieu en 1990 et en 1999. Depuis le 1er janvier 2004, les recensements généraux ont été remplacés par un système de recensement permanent.

Les éléments nécessaires à votre recherche :

- Nom et prénoms
- Adresse précise si possible
- Commune de résidence
- Date approximative ou bornes chronologiques

Ce que vous pouvez trouver concernant la situation démographique du foyer* :

- Adresse (plus ou moins précise)
- Numéro de positionnement du foyer par rapport aux autres foyers situés dans la même rue.
- Numéro de positionnement de chaque individu du foyer par rapport aux autres individus situés dans la même rue.

*liste non systématique, et selon les années de recensement

DESIGNATION		NUMEROS par QUARTIER, VILLAGE, HAMOIR ou RUE			NOMS		ANNEE de de NAISSANCE. NAISSANCE.	LIEU de de NALITE	SITUATION par RAPPORT au chef de ménage.	PROFESSION	Pour les patrons, chefs d'entreprise, ouvriers à domicile, inscrits : patrons. Pour les employés et ouvriers, indiquer le nom du patron ou de l'entrepreneur qui les emploie.	
des quartiers, villages ou hamoires.	des rues dans les villes.	des maisons.	des ménages.	DE FAMILLE	PRENOMS							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Lentilles				184	Biney	Suzanne	1901	Lentilles française	femme	niant		
"Le hillage"				185	Barbier	Louis	1901	"	chef de ménage	pp. exploit.	patron	
				186	Jeanson	Yvonne	1901	Hampigny	femme	niant		
				187	Barbier	Raymond	1905	Lentilles	fils	"		
		65	57	188	Barbier	Louis	1906	"	fille	"		
				189	Barbier	Gilberte	1909	"	fille	"		
				190	Mason	Henri	1918	Bany	domestique	ouvrier agricole	Barbier Louis à Lentilles. patron	
				191	Barjean	Charles	1899	Hampigny	chef de ménage	pp. exploit.		
				192	Bureau	Léon	1901	Lentilles	femme	niant		
		66	58	193	Barjean	René	1906	"	fils	"		
				194	Demoret	Gilbert	1916	Bany	domestique	ouvrier agricole	Barjean Charles à Lentilles	

Ce que vous pouvez trouver concernant chaque individu présent dans le foyer* :

- Nom et prénoms
- Situation maritale (marié, veuf, célibataire : de 1836 à 1876) et positionnement au sein du foyer
- Composition du ménage
- Liens de parenté
- Age (de 1836 à 1901)
- Année de naissance (de 1906 à 1968)
- Lieu de naissance
- Profession
- Nationalité

*liste non systématique, et selon les années de recensement

Extrait du recensement de Lentilles, en 1931, page 8

Le saviez-vous ?

❶ Les Archives départementales conservent deux collections de recensements de population.

La première collection est constituée par les exemplaires des recensements envoyés à la préfecture (conservés sous la référence 6M, avant 1940, puis en série W après 1940).

La seconde collection conservée est composée des exemplaires communaux déposés par les communes de moins de 2000 habitants. Le nombre de recensements conservés est très variable en fonction des communes.

❷ En 1982, la liste nominative est supprimée à la demande de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), les recensements sont alors établis sous forme de tableaux statistiques. Elles ne sont pas établies pour 1982, 1990 et 1999.

A partir de 1999, un Échantillon Géographique Permanent (EGP) est établi pour chaque département : plusieurs communes et/ou villes d'importance différentes (communes rurales, villes), représentatives du département sont sélectionnées (notamment, Troyes, Bar-sur-Aube...).

❸ Les listes nominatives ne sont pas établies par ordre alphabétique (et... non, et il n'y a pas de table !), mais par ordre topographique (par quartier et par rue pour les villes, bourg, hameaux, écarts pour les communes rurales). Les individus recensés sont regroupés par ménage (habitants sous le même toit) dans l'ordre suivant : chef de famille, épouse, enfants, grands-parents, autres parents, domestiques, apprentis ...). Pour les recensements conservés dans les archives municipales de Troyes, un index des rues est constitué à la fin de chaque registre.

➤ **Depuis le site internet des Archives Départementales de l'Aube :**

Les listes nominatives de population, conservées par les Archives départementales, sont consultables à partir de 1820 jusqu'en 1936 : [ici](#)

Pensez-y !

L'annotation collaborative des listes de recensement est ouverte. Votre patronyme est-il annoté ? Vérifier [ici](#).

Vous voulez participer à l'annotation collaborative ? [C'est par ici !](#)

➤ **Depuis la salle de lecture des Archives départementales de l'Aube :**

Certains recensements ne sont pas encore en ligne, ou non encore numérisés. Vous pouvez les consulter lors de votre venue en salle de lecture.

1. Pour les communes de l'Aube :

Se reporter à l'instrument de recherche 6 M : [ici](#)

Se reporter aux instruments de recherche du dépôt des communes : de nombreuses communes ont conservés leurs listes nominatives et sont référencés en Edepôt : [là](#) (Cliquer sur « Série EDépôt - Archives communales déposées » pour voir le menu déroulant s'afficher puis sélectionner la commune souhaitée).

Vous pouvez également consulter des listes nominatives de recensement microfilmés, de 1936 à 1975 : vous pouvez en consulter l'inventaire [ici](#).

Après 1975, vous pouvez consulter les instruments de recherche : [1112W](#) (1975-1988), [1713 W](#) (1999-2010) et [1871 W](#) (2012-2015), consultables également sur notre site internet [ici](#).

2. Pour la Ville de Troyes : les recensements

Pour les recensements de population de 1802 à 1954, merci de vous référer à la [sous-série 1FT](#).

Pour une consultation des feuilles de ménages de recensement de 1962 et 1968, merci de vous reporter aux cotes suivantes 1WT8-23 et 36-49, l'inventaire étant consultable en salle de lecture et [ici](#).

Si vous cherchez les recensements de Saint-Martin-Es-Vignes avant son annexion à la commune de Troyes, vous pourrez les retrouver dans la sous-série 1ST, inventaire consultable [ici](#) et également en salle de lecture.

➤ **Retrouver des travaux déjà effectués : pour vous aider !**

Le Centre généalogique de l'Aube effectue des relevés : une table des rues de Troyes, par recensement : [ici](#) !, et pour certaines communes : [là](#) !

Le saviez-vous ?

- ① *Les cantons de Troyes : quelles rues, quel canton ? Vous avez le nom d'une rue... mais à quel canton de Troyes, se rattache-t-elle ? La réponse se trouve dans les fiches " [Classement alphabétique des rues de Troyes passées et présentes par canton-section entre 1911 et 1936](#)" et "[Liste alphabétique des rues de la ville de Troyes. Situation postérieure à 1946](#)".*
- ① *Les listes nominatives du recensement général de la population, grâce à l'arrêté du 4 décembre 2009 portant dérogation générale pour leur consultation, sont librement consultables jusqu'en 1975. Le délai de communicabilité des recensements postérieurs à 1975 est de 75 ans.*
- ① *Vous trouverez des informations sur la communicabilité des enquêtes relatives à des personnes dans l'application @docs, développée par le Service interministériel des Archives de France : [ici](#)*